

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept mai, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : le 21 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 6

Absent : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CUENOT Samuel, CASTANON Philippe, Mme ROCHE Michèle-Catherine, MM. FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M. MARTINEZ Aurélien, Mme REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. ALLEN Cédric à M. MARTINEZ Aurélien

M. DELORME Jean-Martin à M. DAUTHEVILLE Jacques

M. TORTOSA Bruno à M. TRINQUIER Gilles

M. SALA Michel à M. Rémy MENVIEL

Absents excusés : MM. FURESTIER David, BARON Jérôme, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique

Absent : M. MONEL José

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°106/2026 : Modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public

Fabien CRUVEILLER indique que lors de la séance du conseil communautaire du 29 avril 2026, les conseillers communautaires ont désigné les représentants à la commission de Délégation de Service Public.

Il annonce que le 04 mai 2026, la délibération du conseil communautaire portant élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP) est déposée sur la plateforme ACTES au titre du contrôle de légalité.

Suite au contrôle de légalité la préfecture nous informe que la délibération n'est pas en concordance avec l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que " II.-La commission est composée : a) Lorsqu'il s'agit [...] d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; [...] Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires."

La délibération précise que monsieur Fabien Cruveiller, président de la communauté de communes est d'une part candidat à la commission de délégation de service public et d'autre part président de droit de la CDSP.

Or, l'article L1411-5 du CGCT sus-rappelé précise que la commission est composée d'un président puis des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus.

Les textes ne prévoient pas l'élection de six suppléants.

Il convient de modifier la délibération 073/2026 en procédant à l'élection des 5 membres suppléants de la commission de Délégation de Service Public

Pour rappel, les membres suppléants sont :

- MARTIN Laurent
- CASTANON Philippe
- AGNIEL Virginie
- MOH Cyril
- BERTO Stéphan
- MARTINEZ Aurélien

Fabien CRUVEILLER indique qu'il convient qu'un membre suppléant se retire de la liste.

Stéphan BERTO propose son retrait de la liste des membres suppléants à la commission de délégation de service publique.

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-5 ;

Considérant que Stéphan BERTO propose de se retirer de la liste des membres suppléants,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'élire et d'arrêter la composition la Commission Délégation Services Publics comme suit :

TITULAIRES*	SUPPLEANTS
Delphine SEGURA	Laurent MARTIN
Robert CONDOMINES	Philippe CASTANON
Laurent GAUBIAC	Virginie AGNIEL
Nicolas DREVON	Cyril MOH
Stéphanie LAURENT	Aurélien MARTINEZ

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com

* Pour mémoire, le Président de la Communauté de communes est Président de droit de la commission DSP.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 29.05.26
- de la publication : 29.05.26